

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE  
DE CAMONDATE DE CONVOCATION  
25/06/2024

NOMBRE DE MEMBRES

en exercice 27

présents 22

votants 24

OBJET

PERSONNEL

Adhésion nouvelle  
convention service de  
médecine préventive du  
CDG80

Début de la séance : 20h15

Fin de la séance : 21h22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à vingt heures et quinze minutes,*

*Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Salle Aragon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RENAUX, Maire.*

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs M. RENAUX, Mme GUYOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS, M. TELLIEZ, M. CARPENTIER, Mme BRUXELLE, Mme TOUTAIN, Mme LALOT, M. DESBUREAUX, M. PIOT, Mme LELIEVRE, M. SENECHAL, M. CARDON, M. TORCHY, Mme LEGRAND, Mme AUGUSTE, Mme GOURGUECHON, M. CUVILLIERS, Mme CHATELAIN, M. BASTARD, Mme CRIMET.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents :**

- M. COPPIER, pouvoir donné à Mme BRUXELLE
- Mme NOISELIET, pouvoir donné à Mme ROUSSEL
- Mme SILVESTRE, excusée
- Mme BUIGNET
- M. FOLLEAT

**Secrétaires de séance :**

- Mme GUYOT
- Mme AUGUSTE

## DELIBERATION N°3

**OBJET : PERSONNEL - Adhésion nouvelle convention service de médecine préventive du CDG80**

### LE CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code du Travail,

**VU** le Code de la Santé Publique,

**VU** le Code de déontologie médicale,

**VU** le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre VIII relatif à la prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail,

**VU** le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

**VU** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine Préventive dans la Fonction Publique Territoriale et notamment son titre III sur la médecine professionnelle et préventive,

**VU** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

**VU** le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

**VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales Interministérielles,

**VU** le décret n°2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat,

**VU** le protocole de travail entre le médecin du travail et l'infirmière de Santé au Travail dans le cadre de leurs activités dans le pôle Santé Prévention du CDG80, validé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme en date du 30 janvier 2023.

**VU** l'avis favorable du CST en date du 26 juin 2024,

### DELIBERE

**ARTICLE 1 : DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

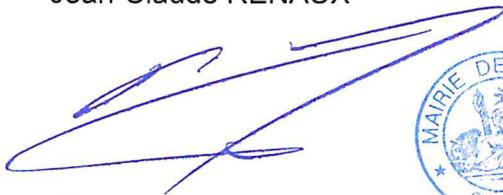
**ARTICLE 4 : INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Fait à Camon, le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et ont signé les membres présents.  
Pour extrait conforme aux registres.

Le Maire,  
Jean-Claude RENAUX



Le(s) secrétaire(s),

